Le décret sur les lignes directrices de gestion vient de paraître en date du 29/11/2019.

Il acte de façon violente et définitive la fin du cadre légal qui existait dans notre direction et qui déterminait les REGLES COLLECTIVES de gestion applicables à chaque agent.es de la DGFIP.

En clair, les CAP Nationales et Locales suivantes disparaissent au plus tard au 01/01/2021 :

 CAP de mutations et de 1ères affectations ;

 CAP de liste d'aptitude ;

 CAP de tableaux d'avancement.

La CGT dénonce la brutalité et l'impréparation de cette réforme privant tous les personnels de leurs droits collectifs. A titre d'exemple, à 3 semaines du début de la campagne de mutations, vous êtes incapables de nous dire comment elle va se dérouler !

La CGT exige que les agent.es soient défendu.es dans un cadre collectif et individuel, dans des instances statutaires garantissant la transparence dans tous les actes de gestion.

fichiers: Télécharger dl_ta_c1_a_cp_2020_03_12_2019.pdf (656.26 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: CAP / CCP
CAP B
Tableau d'Avancement